

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 22 mai 2018

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSCH - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Jean-Louis HAURIE - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Stéphanie JUILLARD	procuration à	Pascale PAVONE
Gérard DUBOS	procuration à	Sébastien SAINT-PASTEUR
Philippe DESPUJOLS	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE	procuration à	Sonya MULLER

Secrétaire de séance : Gladys THIEBAULT

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 26 mars 2018

Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

aff n°DEL2018_139 : Commission communale pour l'Accessibilité - Adoption du rapport 2017

Le Conseil Municipal décide de prendre acte du rapport relatif à l'état d'avancement des travaux en matière d'accessibilité et des actions du cadre bâti existant, de la voirie s'adressant aux personnes handicapées sur la Ville de Pessac.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_140 : Contrat de Ville 2015/2020 de la Métropole bordelaise - Convention territoriale de Pessac - Programmation annuelle d'actions 2018

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la programmation d'actions 2018 de la Convention territoriale de Pessac du Contrat de Ville de la Métropole bordelaise.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette programmation.
- de décider de verser aux porteurs des actions, la part Ville des subventions Politique de la Ville, selon le tableau de programmation joint à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes DEBAULIEU, TOURNEPICHE, MULLER, CURVALE, DESPAGNE et de MM. SARRAT, HAURIE, GUILLEMOTEAU, SAINT-PASTEUR, DESPUJOLS et DUBOS

aff n°DEL2018_141 : Exercice 2018 - Répartition n°2 des crédits de subventions

Le Conseil Municipal décide de procéder à la répartition des crédits de subventions

conformément au tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_142 : Exercice 2018 - Répartition du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes - Canton 1 de Pessac

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver, pour la partie de la commune relevant du canton 1, l'affectation de la dotation du FDAEC aux opérations inscrites dans le tableau annexé à la délibération.
- de solliciter auprès du Département, au titre de ce même canton, le versement d'une subvention de 81 400 € pour la réalisation de ces investissements.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_143 : Exercice 2018 - Répartition du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes - Canton 2 de Pessac

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver, pour la partie de la commune relevant du canton 2, l'affectation de la dotation du FDAEC aux opérations inscrites dans le tableau annexé à la délibération.
- de solliciter auprès du Département, au titre de ce même canton, le versement d'une subvention de 92 162 € pour la réalisation de ces investissements.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_144 : Travaux de restructuration et d'extension des écoles Jean Cordier - Modification d'attribution des lots 4 et 10

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces deux marchés avec les titulaires suivants :
 - lot 4 (étanchéité) : SOPREMA Entreprises, 7 rue Jb Perrin 33326 Eysines, pour un montant de 219 400 € H.T, au lieu de ETANDEX pour un montant de 230 000 € H.T.
 - lot 10 (revêtements de sols) : PLAMURSOL Sas, 4 avenue de Guitayne 33610 Canéjan, pour un montant de 224 284, 96 € H.T. au lieu de MTX pour un montant de 251 905,85 € H.T.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_145 : Travaux de restructuration et d'extension des écoles Jean Cordier - Attribution des lots 3 et 6 - Attribution des lots 5, 7, 9 et 16

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les attributaires suivants :
 - au titre de l'article 30-I-2° du décret :
 - Lot 3 (charpente bois, couverture), LAMECOL, ZA du Courneau 17 rue du Pré Meunier 33610 Canéjan pour un montant de 378 500,00 € H.T
 - Lot 6 (menuiseries extérieures), SML rue des Silos BP 42 47110 Sainte Livrade sur Lot, pour un montant de 292 640,05 € H.T
 - au titre de l'article 25-I-1° du décret :
 - Lot 7 (serrurerie clôtures, portails), SML rue des Silos BP 42 47110 Sainte Livrade sur Lot, pour un montant de 221 665,60 € H.T
 - Lot 9 (menuiseries intérieures), SAS ARTBOIS24 8 rue Paul Gros 33270 Floirac, pour un montant de 299 703,25 € H.T
 - Lot 16 (espaces verts), IDVERDE 8 chemin Clément Laffargue ZI Maleprat, 33650 Martillac pour un montant de 20 985,00 H.T

Le lot 5 revêtements de façades a été déclaré sans suite découlant d'une erreur matérielle du C.C.T.P et fera l'objet d'une nouvelle consultation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_146 : Adhésion à un groupement de commandes pour la fourniture de produits, consommables et petits matériels destinés à l'entretien et à l'hygiène - Groupement intégré partiel

Le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au groupement de commandes.
- d'accepter les termes de la convention constitutive de groupement.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants à la convention constitutive.
- d'autoriser le coordonnateur à signer les marchés à intervenir et leurs avenants pour le compte de la Commune dans le cadre du groupement constitué suite à cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. Patrick GUILLEMOTEAU ne prend pas part au vote

aff n°DEL2018_147 : Comité technique et Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail – Composition, paritarisme et avis

Le Conseil Municipal décide :

- de fixer à 4, le nombre de représentants titulaires du personnel au comité technique et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- de fixer à 6, le nombre de représentants titulaires du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- de maintenir le principe du paritarisme dans ces deux instances en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- de dire que l'avis des représentants de la collectivité sera recueilli lors des séances du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes DEBAULIEU, TOURNEPICHE, MULLER, CURVALE, DESPAGNE et MM. SARRAT, HAURIE, GUILLEMOTEAU, SAINT-PASTEUR, DESPUJOLS et DUBOS votent contre.

aff n°DEL2018_148 : Création d'un Comité technique commun, d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun, de Commissions administratives paritaires communes et de Commissions consultatives paritaires communes entre la Ville et le CCAS de Pessac

Le Conseil Municipal décide :

- de créer un Comité Technique commun compétent pour les agents de la Ville et du C.C.A.S. de Pessac.
- de créer un d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité commun compétent pour les agents de la Ville et du C.C.A.S. de Pessac.
- de créer des Commissions Administratives Paritaires communes compétentes pour les agents de la Ville et du C.C.A.S. de Pessac.
- de créer des Commissions Consultatives Paritaires communes compétentes pour les agents de la Ville et du C.C.A.S. de Pessac.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_149 : Contrat d'engagement avec Bordeaux Métropole - Avenant à l'annexe numérique et systèmes d'information portant application du Règlement Général pour la Protection des Données Personnelles (RGPD)

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Bordeaux Métropole l'avenant au contrat d'engagement, révisant le niveau de service pour prendre en compte les obligations légales imposées par le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD), dont les éléments sont annexés à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de M. Jean-Louis HAURIE.

aff n°DEL2018_150 : Contrat Propreté de Bordeaux Métropole – Approbation

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le Contrat Propreté de Bordeaux Métropole.
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_151 : Appel à projets "Pessac Durable" en faveur de la transition écologique - Choix des lauréats

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les 5 lauréats de l'appel à projets Pessac Durable en faveur de la transition écologique :
 - Association Les Détritivores pour son projet de micro-plateforme de compostage de biodéchets sur le domaine universitaire.
 - Association Les Incroyables Comestibles pour ses projets de potager des Villas des Sources et son jardin incroyables comestibles sur la coulée verte de Sardine.
 - Espace social Alouette Animation pour son projet d'animations itinérantes sur le développement durable « Rien ne se perd... tout se transforme ! ».
 - Syndicat de quartier de France et Environnants pour son projet de verger bio et de refuge labellisé Ligue de Protection des Oiseaux.
 - Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de la Gironde pour son projet de panneaux d'exposition visant à sensibiliser à la connaissance et à la protection de nos milieux aquatiques sur le parc de Fontaudin.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent aux projets lauréats de l'appel à projets « Pessac Durable » en faveur de la transition écologique et à solliciter les subventions nécessaires à leur mise en œuvre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_152 : Installation classée pour la Protection de l'Environnement - Procédure d'enquête publique - Demande d'enregistrement d'une plateforme logistique déposée par la société SCASO à Cestas

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis défavorable au regard de l'importance des surfaces bâties et imperméabilisées sur le site par rapport aux surfaces restant à l'état naturel et du trafic routier important, notamment poids lourds, engendré par cette nouvelle plateforme entre le chemin d'Auguste et la RD 1250. Cette intersection va poser un problème de sécurité vis à vis de la circulation du secteur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_153 : Pôle d'échanges multimodal de Pessac Alouette - Convention de financement de la phase projet-réalisation

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention.
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_154 : Pôle d'échanges multimodal de Pessac Alouette - Convention portant sur le reversement des cofinancements perçus par Bordeaux Métropole

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention.
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.
- de déclarer que le reversement par Bordeaux Métropole à la Ville de Pessac des financements reçus au titre des travaux d'éclairage public relatif au projet de pôle d'échanges multimodal de Pessac Alouette seront à imputer au 1322/814 pour ce qui

concerne la Région et au 1327/814 pour ce qui concerne L'Union Européenne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_155 : Avenue du Poujeau - Enfouissement des réseaux de téléphonie - Convention avec ORANGE

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention avec ORANGE.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec ORANGE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_156 : Quartier Noès - Dénomination d'une voie nouvelle dans le lotissement Clémentin

Le Conseil Municipal décide d'approuver la dénomination de cette voie nouvelle "rue Maurice Druon".

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_157 : Avenue de la Châtaigneraie - Dénomination du parvis devant l'église Saint Jacques

Le Conseil Municipal décide d'approuver la dénomination de l'emplacement devant l'église Saint Jacques "parvis Père Jacques Desrousseaux".

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_158 : Lotissement Le Domaine des Arrestieux - Dénomination de 3 voies nouvelles

Le Conseil Municipal décide d'approuver la dénomination de ces trois voies nouvelles comme suit :

- rue Marguerite Yourcenar (1903-1987).
- rue Jacqueline de Romilly (1913-2010).
- rue Jean d'Ormesson (1925-2017).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_159 : Cession de la propriété sise 19 avenue Pierre Wiehn

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la cession de l'immeuble cadastré DP 313 à M. DANANIK ou tout autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes DEBAULIEU, TOURNEPICHE, MULLER, CURVALE, DESPAGNE et de MM. SARRAT, HAURIE, GUILLEMOTEAU, SAINT-PASTEUR, DESPUJOLS et DUBOS

aff n°DEL2018_160 : Régularisation cadastrale de la propriété sise 63 avenue Raymond Boivin

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la mise en conformité des parcelles impactées par le plan de division établi par GEOSAT.
- d'échanger les emprises définies avec M. YILMAZ ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée aux conditions mentionnées.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_161 : Service civique - Renouvellement du dispositif d'accueil - Demande d'agrément

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe du renouvellement du dispositif service civique au sein des services municipaux.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un agrément auprès des services instructeurs du dispositif service civique.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats des volontaires en service civique, ainsi que tout document permettant la mise en œuvre du dispositif.
- d'approuver le versement de l'indemnité du volontaire accueilli.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_162 : Stade Nautique et Piscine Caneton - Tarifs 2018/2019

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs proposés par la société GAIA pour le Stade nautique à compter du 1^{er} juin 2018.
- d'approuver les tarifs de la piscine Caneton à compter du 1^{er} septembre 2018.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents permettant leurs mises en œuvre.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mme Laure CURVALE

aff n°DEL2018_163 : Adhésion de la Ville de Pessac à l'association Aquitaine Sport pour tous

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les statuts de l'association « Aquitaine Sport pour tous », annexés à la délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion à l'association « Aquitaine Sport pour tous ».
- de verser la cotisation annuelle s'élevant à 50 € au titre de l'année 2018.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_164 : ASCPA - Convention de partenariat 2018/2020

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Pessac et l'ASCPA relative au financement des activités de l'association pour des motifs d'intérêt général.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 22H30.